

PluriCité

Le bimestre de Carrefour des Cultures

Mai-Juin 2014 / Num 13



Une majorité pour la démocratie

L'ANALYSE

***Immigration, analyse des programmes
par Marco Martiniello***

LE DOSSIER

***Démocratie participative :
une oeuvre citoyenne***

Démocratie et élections : mode d'emploi pour le 25 mai

ÉDITO

PLURICITÉ - Numéro 13 - Spécial démocratie et élections - gratuit
Administration et rédaction : Carrefour des Cultures, Avenue Cardinal Mercier 40 - B5000 Namur
081 41 27 51 - info@carrefourdescultures.org - www.carrefourdescultures.org
Rédaction : Khalil Nejjar, Coline Lederer, Sarah Bégaux, François Lemaire
Graphisme : François Lemaire

Les jours se suivent, les années se multiplient et se ressemblent. La deuxième décennie du 21^{ème} siècle ne diffère en rien de celle qui l'a précédée. La crise s'aggrave et bat son plein, les incertitudes dominent les imaginaires, individuellement et collectivement, et le repli et la désertion constituent la meilleure réplique à de tels états d'âme.

La financiarisation des relations économiques, sociales, politiques, et culturelles constituent le seul choix d'une société décomposée et dérégulée. La démocratie se porte mal. Ses pathologies se diversifient et faussent tout diagnostic capable de dessiner un cadre de traitement. La force collective cède sous le poids de la violence d'un libéralisme qui s'exprime au singulier, qui met l'individu au centre de ses préoccupations tout en sapant la souveraineté du peuple. La désaffection du citoyen, l'affaiblissement des institutions démocratiques, l'implication défigurée de la société civile organisée, rendent notre espace public stérile, dépourvu de tout imaginaire ou intelligence à-même de nous aider à retrouver la confiance dans le bien-être collectif.

On assiste au règne du conjoncturel ; nous sommes dans la politique du stock zéro, pour ainsi dire, sans vision à long terme et sans véritable projet de société. Or, il y a besoin, plus que jamais, de transformations structurales. Force est de constater que la démocratie est en souffrance ; elle a de grandes difficultés à se mettre sur pied et à apporter des réponses aux grands défis actuels.

Il ne s'agit pas de pointer les seuls responsables politiques ; c'est à la citoyenneté également de développer force et action ; la démocratie ne peut fonctionner qu'à cette condition. Ce n'est malheureusement pas dans cette direction que nous allons ; on constate au contraire l'accroissement du sentiment d'impuissance et de la distance entre les citoyens et la chose publique.

Outre les citoyens dans leur ensemble, il s'agit aussi ici de ce qu'on appelle à présent les corps intermédiaires. Ceux-ci devraient pouvoir jouer un rôle central en matière de dynamisation de la citoyenneté, d'ouverture d'espaces de débat, de lecture critique, de contrôle actif et de développement d'actions novatrices.

Malheureusement, ces acteurs, en particulier le monde associatif, sont affaiblis, dans un rapport de subordination, ne parviennent pas à harmoniser leur action. Or, seules les synergies peuvent permettre le développement d'une réflexion et d'une action suffisamment forte, fondée et concertée.

La démocratie ne peut se limiter à la dimension électorale ni à des programmes préparés pour répondre à des nécessités de gestion. Le 25 mai ne peut suffire à lui seul pour raviver notre réflexe citoyen et souhaiter une longue vie à notre démocratie. Cependant, l'heure n'est pas à l'abattement ni à la résignation, la démocratie est un combat qui nécessite de la persévérance, du volontarisme et un investissement citoyen de qualité pour continuer à rêver et à construire... une majorité pour la démocratie.

SOMMAIRE

Edito	2
L'ANALYSE	
<i>Politique d'Immigration : Identités et approches de chaque parti</i>	4
LE DOSSIER	
Démocratie participative : une oeuvre citoyenne	12
Avant-propos	13
Quel engagement pour les corps intermédiaires dans le processus démocratique ?	
<i>Entretien avec Christine Mahy</i>	14
Société civile : une implication et des manières de voir	
<i>Extraits d'entretiens avec la société civile</i>	19
La démocratie participative... au service de la tyrannie ordinaire ?	
<i>Note de synthèse par Philippe De Leener</i>	31
DÉMOCRATIE ET ÉLECTIONS : MODE D'EMPLOI	37

POLITIQUE D'IMMIGRATION : IDENTITÉ ET APPROCHE DE CHAQUE PARTI

LECTURE ET ANALYSE DE MARCO MARTINIELLO,
directeur du CEDEM –
Centre d'Études de l'Ethnicité et des Migrations

En prévision de ce PluriCité consacré à la démocratie et aux élections, Carrefour des Cultures a eu à cœur d'opérer un zoom sur les programmes politiques en matière d'immigration, thématique axiale de l'association. Après avoir constitué ce document comparatif, nous l'avons soumis au regard critique de Marco Martiniello.



Je décèle dans ce comparatif des programmes une identité pour chaque parti. Alors qu'on a parfois tendance à penser que tous les partis ont la même approche de la migration, on peut constater ici que ce n'est pas le cas. On observe au contraire une espèce de gradation, du programme le plus progressiste au moins progressiste, du plus sécuritaire au moins sécuritaire. Concrètement, Ecolo me paraît être le plus progressiste, suivi par le PS, tandis que le MR se situe clairement parmi

les plus restrictifs. Le cdH adopte quant à lui une position qui lui permet de faire alliance avec les uns ou avec les autres.

Ce qui me frappe aussi, en décortiquant ces programmes, c'est la capacité des partis à s'enfoncer dans des détails techniques, sans proposer une vision d'ensemble et de long terme sur l'immigration en Belgique. On pourrait en déduire qu'ils craignent de se profiler dans un grand projet qui inclurait les migrations comme une dimension structurelle de nos sociétés.

Le contexte actuel motive en partie cette attitude. On sent en effet flotter dans l'air une certaine tiédeur ou hostilité à l'égard des immigrés, non pas dans toute la société, mais dans des fractions significatives de celle-ci. Il est donc plus facile pour les politiques de mettre en avant des propositions restrictives, qu'orientées vers l'ouverture. Si je prends l'exemple du PS, je crois qu'ils ont conscience que s'ils vont trop loin dans le développement de projets favorables à l'immigration et aux immigrés, une partie de la base du parti risque d'être heurtée. On sent moins ces précautions du côté d'Ecolo.

ECOLO est peut-être plus progressiste que le PS, mais moins concret et pragmatique. Un exemple : Ecolo dit vouloir supprimer la liste dite « des pays sûrs », vers lesquels on peut renvoyer plus facilement des demandeurs d'asile déboutés. C'est bien joli, mais quelle majorité politique va faire ça ? C'est pareil au niveau de la suppression de Dublin II. Tout cela manque de caractère concret. Ils font preuve de plus de fidélité à certaines idées fondatrices mais qui, dans l'état actuel des choses, ne sont pas réalisables.

Extrait programme Ecolo :

PRIORITÉ 3 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA PROCÉDURE D'ASILE

Proposition : Supprimer la liste des « pays sûrs »

Une liste de pays considérés, souvent à tort, comme sûrs, a été établie en 2012. Les ressortissants de ces pays sont présumés ne pas avoir de craintes réelles en cas de retour. Leur procédure est dès lors accélérée, la charge de la preuve est alourdie et le recours au Conseil du contentieux des étrangers qui leur est ouvert en cas de décision de refus n'est pas suspensif de l'ordre de quitter le territoire. Il n'existe pas de liste de ces pays au niveau européen.

Actuellement les pays considérés comme sûrs par les autorités belges sont l'Albanie, la Bosnie- Herzégovine, le Kosovo, la Serbie, le Monténégro, la Macédoine et l'Inde. Or, à titre d'exemples, l'accueil de 140 Kosovars en 2011 en raison des persécutions ou la présence de forces européennes – dont la Belgique - dans les Balkans montrent (sic) que ces pays sont encore fragiles et connaissent des tensions ethniques importantes. [...]

Proposition : Réformer en profondeur le système Dublin II

[...] Le règlement « Dublin II » impose des critères qui déterminent quel État membre est responsable de l'examen de la demande d'asile, sans tenir compte des conséquences problématiques que cela peut entraîner. Ce système est injuste, coûteux et inefficace. En effet, il entraîne la séparation de familles (il n'est tenu compte que des liens entre conjoints ou parents et enfants), des résultats aléatoires voire problématiques pour l'obtention d'une protection, et repose sur la fausse idée selon laquelle tous les États membres de l'Union européenne respectent de la même manière les droits des demandeurs d'asile. [...]

Ceci dit, c'est bien d'oser défendre des objectifs à contre-courant. Peut-être faudrait-il simplement, pour la lisibilité du programme, distinguer deux parties : d'abord, avancer une vision plus globale, plus générale, en accord avec les idées profondes du parti et, dans un deuxième temps, entrer davantage dans des questions techniques, des modifications de législations qui n'appellent pas un chamboulement profond de l'arsenal des politiques en matière d'immigration ou d'intégration, mais qui sont davantage pragmatiques et constituent donc un programme pour la prochaine législature.



Au contraire, au **PS**, on retrouve plus de pragmatisme, peut-être au détriment des grandes idées. Par exemple, ils expriment leur volonté de protéger les mineurs et de limiter les examens osseux ; on peut imaginer qu'il puisse y avoir un compromis sur cette disposition-là, mais ça ne remet pas en cause le fait qu'on procède à des examens osseux. Or, jusqu'à il y a quelque temps, cette pratique était considérée comme une mesure restrictive, de droite. Ceci dit, il est difficile, à l'heure actuelle, de critiquer le pragmatisme en politique, car il est peut-être plus réaliste d'essayer d'obtenir des choses moins flamboyantes que de s'en tenir à des idéaux hors d'atteinte à court terme.

Extrait programme PS :

2. PROTÉGER LES MIGRANTS MINEURS D'ÂGE

Dans cette logique, le PS propose de :

- Inscrire dans la législation belge l'obligation de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant et de motiver les décisions concernant un mineur spécifiquement sur cette base ;
- Modifier la définition du mineur étranger non accompagné dans la législation concernant la tutelle afin que les mineurs non accompagnés européens puissent également se voir désigner un tuteur ;
- Étendre aux mineurs non accompagnés européens (c'est-à-dire se trouvant sans adulte exerçant l'autorité parentale à leur égard) la possibilité de bénéficier d'une assurance maladie invalidité conditionnée à la scolarité, comme c'est le cas actuellement pour les mineurs étrangers non accompagnés non européens ;
- Limiter les examens osseux pour déterminer l'âge d'un mineur aux seuls cas dans lesquels de sérieux doutes existent sur la minorité invoquée et en circonscrivant la notion de doute sérieux sur l'âge ;

[...]



L'approche du **MR** en vue de ces élections ne rompt pas avec sa position historique. Son programme contient des éléments qui ont toujours constitué sa façon d'appréhender l'immigration, c'est-à-dire par une approche utilitariste. On peut résumer cette position par « oui à l'immigration qui peut nous rapporter économiquement, non à l'autre ». Une bonne partie de son programme se fonde sur des restrictions, sur le fait d'introduire des conditions.

Lier les prestations sociales à l'apprentissage de la langue : c'est une mesure que la NVA ne renierait pas. Rita Verdonk elle-même, ancienne ministre de l'immigration et de l'intégration aux Pays-Bas, connue pour sa rigidité en ces matières, a réclamé la connaissance d'une langue pour avoir droit à une aide financière de l'Etat.

Extrait programme MR :

Proposition : Lier les prestations sociales à l'apprentissage de la langue

Les prestations sociales que ce soit le chômage ou le CPAS sont essentielles pour assurer un « filet de sécurité » nécessaire dans notre société. Cependant, elles ne sont pas non plus un droit accordé sans contrepartie attendue. Ainsi, comme mentionné dans la loi, les personnes doivent être disposées à travailler. A ce titre, la connaissance et la maîtrise d'une des langues nationales est essentielle pour trouver du travail. Ainsi les prestations sociales doivent dorénavant être conditionnées au respect du contrat d'accueil par lequel les immigrés s'engagent notamment à apprendre le français. Les personnes ne rentrant pas dans ce processus d'apprentissage se verront privés (sic) de ces droits sociaux.

Le MR veut aussi réintroduire les visas au niveau européen en cas de trop forte hausse des flux migratoires. Au niveau du code de la nationalité, il s'agit du seul parti qui parle de déchéance. Lutter contre les mariages blancs, contrôler les régularisations médicales, allonger la « liste des pays sûrs »,... C'est bien là une politique traditionnelle de droite. Tout cela donne une image de l'immigration comme génératrice de problèmes. On ne retrouve pas de considérations de ce type chez Ecolo, très peu au PS.

Extrait programme MR :

Proposition : Adapter le code de Nationalité et la déchéance

- Déchéance de nationalité doit devenir automatique et non optionnelle dans le cadre des infractions liées à l'article 23/1 du Code de la Nationalité, notamment pour les actes de terrorisme.
- Supprimer la possibilité de pouvoir déchoir uniquement pendant une période de 10 ans après l'obtention de la nationalité belge. L'indignité générale qui s'attache aux actes, faits et comportements visés, et leur incontestable incompatibilité avec le maintien d'une nationalité belge acquise, ne diminuent nullement avec le temps écoulé depuis l'acquisition de cette nationalité. Cette réserve temporelle doit donc disparaître.
- Les individus condamnés sur base de la loi du 30 juillet 1981, tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie ou encore condamnés, quel que soit le type d'infractions concernées, en qualité de récidiviste doivent être considérées comme présomption de manquement grave aux devoirs de citoyen belge.
- Modifier l'article 15 du code de la nationalité afin de permettre la suspension de la demande d'octroi de nationalité lorsque le mariage du conjoint étranger avec un conjoint de nationalité belge fait l'objet d'une procédure judiciaire de dissolution du mariage sur base de l'article 146 bis.

Dans le programme du MR, je ne vois aucune proposition insistant sur le positif, sur les apports de l'immigration. Une exception, toutefois : la question de la lutte contre le dumping social (concurrence entre les travailleurs engendrée par la mondialisation économique, ndlr), qui fait l'objet d'un consensus. Sur ce point, tous les partis ont conscience qu'il y a là un problème que la directive actuelle ne peut résoudre.



Le **CDH** reste fidèle à lui-même. Il dit les choses de telle manière qu'il puisse monter dans un gouvernement avec les uns ou avec les autres. Par exemple, il annonce vouloir renforcer la coopération internationale : tout le monde peut tomber d'accord là-dessus, mais tout dépend des modalités. Il reste volontairement vague. L'attitude du cdH, c'est un peu comme s'il regardait d'abord ce que les uns et les autres allaient faire et voulait ensuite occuper le centre. Ce n'est pas surprenant de sa part.

Extrait du programme cdH :

Proposition : Prévoir une réelle politique européenne de migration et d'asile

- Renforcer la coopération internationale et l'aide au développement dans les pays dont sont issus les migrants ;
- Renforcer la coopération entre les Etats membres de l'Union en vue de lutter contre les filières de traite d'êtres humains et les passeurs ;
- Instaurer une véritable politique européenne commune d'asile et de gestion des flux migratoires afin d'harmoniser progressivement les règles relatives à l'asile au sein de l'Union et permettre le partage plus équilibré de l'impact des migrations entre les Etats membres.

[...]

Quoi qu'il en soit, de manière générale, je décèle une énorme lacune dans tous ces programmes : la capacité - ou la volonté - des quatre grands partis à se profiler de manière proactive dans une société multiculturelle, d'immigration. Le jeu de pouvoir empêche de se projeter à long terme, pourtant je pense que c'est ce que les gens attendraient.

Quant aux petits partis, le programme du PTB en matière d'immigration est bien trop court pour en sortir une quelconque analyse, tandis que le programme de « Debout les Belges ! » est très confus.

DU CÔTÉ DE L'ÉLECTORAT...

L'ensemble des électeurs constitue une masse qu'on ne peut globaliser et qui cristallise des attentes extrêmement différentes, mais je dirais que je sens quand même peu d'enthousiasme vis-à-vis de la politique des partis traditionnels. J'en sens peu aussi à l'égard des petits partis, mais ceux-ci peuvent en revanche récolter un vote protestataire.

Il y a, du côté des électeurs, des phénomènes difficiles à expliquer. Je pense au succès attendu de la N-VA en Flandre. Si le programme de la N-VA était appliqué, il se retournerait contre une bonne partie de ses électeurs.

Côté francophone, les deux grands partis, à savoir le PS et le MR, sont en difficulté. Dans certaines sous-régions, le discours des extrêmes commence à être entendu. Je ne peux pas dire comment ça va se traduire au niveau des voix, mais à Seraing ou Herstal, le PTB va sans doute marquer un bon score, comme aux communales. Dans d'autres régions, le PP risque d'aller manger à la droite de l'électorat du MR, même si cela me surprend vu la faible popularité de son président, Mischaël Modrikamen ; cet homme représente ce que beaucoup de Wallons détestent.

En Wallonie, à l'exception de certaines sous-régions, dans les 30 dernières années, l'extrême droite n'a jamais été très forte. Cela ne veut pas dire que certaines de ses idées ne sont pas défendues ailleurs, au sein d'autres partis, par certains militants de base... On sent quand même une crainte ambiante à l'égard des immigrés, des musulmans en particulier. Il ne faut donc pas caricaturer la Belgique en se représentant une Wallonie multiculturelle opposée à une Flandre raciste. Même si la réalité politique, avec la N-VA, joue en ce sens et rallie plus de suffrages sur ces questions-là que sur le séparatisme, comme ça a été démontré par Marc Swyngedouw de la KUL : la question de la gestion de l'immigration motive les électeurs de la N-VA loin devant celle du séparatisme. L'immigration reste donc un enjeu extrêmement important de ces élections.

Il est difficile de prédire ce que ces élections vont donner, mais on voit un peu partout en Europe des tendances au repli sur les intérêts nationaux ou régionaux qui se traduisent par des politiques de boucs émissaires. Si le rapport de force politique venait à pencher plus à droite, ça risquerait d'être encore plus marqué.

LA DÉMOCRATIE EN JEU

On devra pourtant comprendre avec le temps qu'on est une société d'immigration, multiculturelle, et qu'on ne peut décréter la fin de cela sans mettre en péril la démocratie. Car c'est bien là l'enjeu. Il ne faut pas qu'on renforce une espèce d'apartheid, au risque de mettre à mal la démocratie. Je ne compare pas les deux régimes, mais il ne faut pas oublier que l'Afrique du Sud était bel et bien multiculturelle, mais anti-démocratique.

Or il y a parfois un silence assourdissant : peu de voix se sont ouvertes contre le fait que la Belgique renvoie des gens en Afghanistan, considéré comme un pays assez tranquille en définitive. Cela illustre un certain nombre de choses. C'est pareil en Flandre, où les mesures de Bart de Wever qui ciblent directement les populations immigrées ne font pas scandale. On entend des discours soutenus par la N-VA du type, c'est véridique, « si vous voyez des jeunes allochtones au volant de grandes voitures, appelez la police, il s'agit sûrement d'un vol ». C'est, ni plus ni moins, une incitation à la délation et à la haine et personne ne s'en offusque.

La vraie question, celle qui devrait occuper les politiques, c'est : comment va-t-on renforcer la démocratie en contexte multiculturel ? Mais personne ne veut se frotter à cet enjeu à un niveau élevé. On se réfugie dans une technicisation des choses.

J'espère un sursaut mais je ne suis pas très optimiste. Je vais parfois sur les marchés pour voir ce qu'il se passe à l'approche des élections. A Jette, le Vlaams Belang, la N-VA distribuent des tracts et les gens leur sourient. Quand j'étais jeune, ç'aurait été impensable. On les considère désormais comme faisait partie du paysage politique belge, or je regrette, mais ce ne sont pas des partis normaux et ils ne peuvent être considérés comme tels.



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE : UNE OEUVRE CITOYENNE

LE DOSSIER

Nos sociétés ont changé. Elles sont devenues plus complexes et plus réflexives, davantage divisées et indociles. Au sein de ces sociétés, *a fortiori* dans un contexte de crise économique, sociale et culturelle, les citoyens se sentent de plus en plus désarmés face aux mécanismes de la démocratie représentative : ils ont l'impression de ne pas pouvoir peser sur la prise de décision politique. Face à ce constat, le temps n'est-il pas venu de faire évoluer notre rapport à la chose publique ?

La démocratie participative, souvent présentée comme un idéal absolu pour répondre à la désaffection des citoyens, est cependant un processus complexe et difficile à mettre en œuvre. Son application pose un certain nombre de questions. La démocratie participative ne sert-elle pas à légitimer des décisions déjà prises par ailleurs ? Comment assurer une représentation juste des citoyens dans leur diversité ? À qui incombe la responsabilité de la décision finale ?

L'existence de ces limites ne doit toutefois pas conduire à l'inertie. Dans son ouvrage *Les pathologies de la démocratie*, Cynthia Fleury plaide pour une évolution continue de nos démocraties : « Si je pose une analogie entre l'individu et la démocratie, c'est parce que celle-ci est moins un régime politique (...) qu'un processus historique. En ce sens, il s'agit de quelque chose qui est appelé à évoluer, à se parachever, et plus simplement à se modifier ».

Or ces évolutions ne sont possibles que dans le cadre d'espaces de réflexion facilitant et valorisant l'expression collective. « Démocratie participative : une œuvre citoyenne » s'inscrit dans cette démarche. Au travers des débats et des rencontres que nous avons menés – dont les points d'orgue ont été les deux *agora citoyennes* organisées en novembre 2013 et mars 2014 à Namur – nous avons pu relever certaines carences du système représentatif actuel mais aussi identifier quelques pistes de solutions.

Ainsi, à l'instar de Philippe De Leener, dont on pourra lire une contribution plus loin, il nous semble primordial que les citoyens puissent être interpellés sur des questions majeures, tant sociales qu'économiques ou institutionnelles. Reconnaître l'expertise citoyenne et la valoriser dans le cadre de processus participatifs ou consultatifs – et ce, en dehors des périodes électorales – permettra aux citoyens de se réapproprier les enjeux majeurs de société et de se sentir concernés par les politiques menées.

Dans le même sens, il est indispensable de réfléchir à un projet de société à long terme et de sortir de la dictature de l'urgence. La succession d'enjeux sur le très court-terme participe à la désinformation et, de là, à la non-participation. Une démocratie mature se doit de prendre le temps de la réflexion.

Et c'est en favorisant l'éducation à la citoyenneté que cette démocratie pourra vraiment prendre corps. Pour ce faire, il est fondamental de consacrer et de développer le rôle d'éducation permanente des différents acteurs de la société – associations, syndicats, médias, enseignement.

Au cours des pages suivantes, nous donnerons la parole à plusieurs de ces acteurs sociaux qui ont participé, physiquement ou non, à nos réflexions et qui partagent et alimentent nos constats.

Le groupe de travail

QUEL ENGAGEMENT POUR LES CORPS INTERMÉDIAIRES DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE ?

ENTRETIEN AVEC **CHRISTINE MAHY**

directrice du Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté

Accompagner l'investissement des populations dans un processus citoyen

Pour moi, par définition, le monde associatif doit avoir comme démarche de fond le souci que tous ceux avec lesquels il est en contact soient engagés dans un processus citoyen.

L'associatif n'a pas à organiser des choses pour être simplement dans un échange de relations de service. À mes yeux, il a une première vocation qui est d'offrir l'espace-temps pour que l'intelligence individuelle des gens puisse se retrouver de façon à construire une intelligence collective qui ait la force d'influencer les systèmes et l'organisation elle-même.

Donc, la citoyenneté doit s'organiser au niveau de ce qui est mis en place par l'associatif et par ces corps intermédiaires, mais elle doit aussi s'organiser à l'interne de ces structures, afin qu'il y ait une participation démocratique et citoyenne des gens dans les dispositifs.

Réguler le rapport de force et relayer l'intelligence collective

Pour moi, c'est clair que si le RWLP (Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté) ne se pose pas la question de la citoyenneté active, de l'intelligence citoyenne mise en collectif, de l'impact que cette intelligence citoyenne peut avoir sur le système, alors on doit mettre la clef sous le paillason.



Il s'agit de dynamiser des personnes pour qu'elles trouvent la force et les moyens de venir se réunir collectivement dans un lieu afin de questionner le sys-

tème, le comprendre, mais aussi pour proposer. Pour pouvoir parfois aller le défendre en termes de revendications et de recommandations, et parfois pour le défendre de façon durable.

Dans la dynamique du Réseau, il y a la certitude qu'une société, pour se construire, a besoin des compétences, des savoirs, et du point de vue de tout le monde, et notamment des personnes installées, par une déficience de l'organisation de notre société, dans l'appauvrissement durable. Pourquoi ? En raison de leur condition de personnes opprimées par un système qui n'offre plus un accès au logement décent, un accès au revenu décent, un accès décent à la santé, à un enseignement qui permette à tout le monde de réussir, etc.

Les personnes qui vivent ça, compte-tenu de leur parcours de vie, ont quelque chose à dire d'important et d'intelligent sur le système mis en place. Et leur regard, leurs apports, combinés aux regards et aux apports d'autres, peuvent permettre d'influencer et de changer le système.

Mais, si on veut réussir notre pari d'une citoyenneté active avec tous, c'est au Réseau de construire la manière de réguler le rapport de force. Pour que ces personnes ne soient pas instrumentalisées à travers leur parole et pour que les apports qu'elles construisent collectivement dans les réunions des groupes de travail, en allant rencontrer d'autres, nourrissent également le dialogue et le débat avec ceux qui sont en face.

Nous devons donc construire les conditions de l'égalité permettant une mise en relation de citoyens considérés faibles par une certaine catégorie de population. Alors qu'ils sont riches de toutes sortes de choses.

(Ré)amorcer la dialectique entre citoyens et politiques

Notre souci de participation citoyenne, c'est de dire au décideur : le citoyen a une intelligence potentielle pour vous dire ce que c'est la vie d'aujourd'hui pour lui, en quoi elle est inégalitaire, en quoi elle est appauvrissante, en quoi elle est discriminante. Mais en vous disant cela, il a aussi des propositions pour vous dire en quoi elle pourrait être plus égalitaire, en quoi on pourrait réduire la pauvreté et aller vers davantage de richesses (pas de l'enrichissement), et en quoi elle devrait être moins discriminante.

Est-ce que vous pouvez entendre ? Se-

rait-il possible que, quand vous réfléchissez à des choses, vous teniez compte de cette réalité-là et que vous adaptiez ? Souvent, j'entends dire « dans ce que vous dites, il ne faudrait pas oublier qu'on est dans un État de droit, et que, dans un État de droit, il y a des lois qui sont les mêmes pour tout le monde ».

Je suis assez d'accord avec cela. Une démocratie est organisée autour de dispositifs législatifs qui permettent de vivre en collectivité. Oui, mais encore faut-il que les dispositifs législatifs qui permettent de vivre en collectivité soient construits pour que ce soit régulateur de plus d'égalités – et pas de plus d'inégalités – et que tout le monde soit

mis dans des conditions de vie maximales qui fassent qu'on ne soit pas là seulement pour pouvoir gérer un portefeuille, mais justement pour pouvoir être citoyen, créatif, et s'investir.

Donc, j'ajoute toujours qu'on est dans un État de droit démocratique. Et un État de droit démocratique se concrétise dans la manière dont les ci-

toyens peuvent dire ce qu'est la réalité pour eux, c'est le fait que cette réalité, telle qu'ils la nomment, puisse être entendue par le décideur pour évaluer si les dispositifs qui sont les nôtres aujourd'hui sont adaptés à la réalité et aux besoins des populations. Sont-ils adaptés à la réduction des inégalités ? Sont-ils générateurs de pauvreté ou de richesses ? Ce sont toutes ces questions-là, c'est ça la citoyenneté, c'est à ça qu'elle doit servir. C'est arriver à un État de droit démocratique.

Il faut alors que le législateur puisse entendre ce que les gens disent et construisent ensemble quand ils sont dans des assemblées au Réseau ou ailleurs. Il doit entendre cela comme une proposition intéressante et intelligente sur laquelle plancher. Parce



qu'on n'est pas devant des systèmes immuables. Les lois sont créées un jour et peuvent être défaites le lendemain.

Des espaces « démocrates » (dêmos krátos) et participatifs où la parole des personnes soit entendue

La dynamique démocratique en interne est fondamentale. Si les syndicats ont existé, c'est pour que les travailleurs aient la parole, qu'ils soient écoutés, qu'ils soient dans la négociation. Si le Conseil Économique et Social de Wallonie existe, c'est pour qu'il y ait un lieu d'intermédiation entre patrons et syndicats. Pour que les acteurs soient entendus, s'écoutent et puissent remettre des avis. S'il y a aujourd'hui des commissions diverses au niveau de la santé, des réseaux comme la Ligue des Usagers en Soins de Santé, des espaces participatifs comme ceux-ci, c'est qu'on se dit bien qu'il faut des lieux où les gens soient écoutés.

Le risque de dérive aujourd'hui, c'est vraiment d'organiser des commissions de participation à tous les niveaux de pouvoir, où on déléguerait une série de gens et on décréterait que ces espaces participatifs deviennent les lieux de la consultation des citoyens.

Nous, ce qu'on dit, c'est que la participation citoyenne doit s'exercer dans plein d'endroits (dans les mouvements d'éducation permanente, dans les lieux de formation pour adultes, dans les AMO avec des jeunes, dans les maisons de jeunes, dans les syndicats, dans les comités de locataire, etc.).

Un associatif au service d'une citoyenneté/responsabilité apriorique

Les corps intermédiaires – en tout cas ceux qui sont dans l'intermédiation –,

ont un rôle à jouer par rapport à l'éducation à la citoyenneté. Personnellement, j'ai envie de séparer le terme éducation de celui de citoyenneté. Parce que je ne trouve pas qu'il y ait un processus à mettre en œuvre pour pouvoir exercer sa citoyenneté, je pense que les gens ont en eux les germes de la citoyenneté, mais qu'il faut, dans l'organisation collective d'une société, les outils, les dispositifs, les moyens, le temps, etc., pour qu'ils puissent mettre en place et faire émerger ce qui fait partie de leur citoyenneté.

Or, le mot éducation, je l'attache un peu au fait qu'il faudrait apprendre aux gens à devenir citoyens. Je pense qu'ils le sont, mais que les conditions ne sont pas organisées, entre autres par les corps intermédiaires mais aussi par les décideurs, etc., pour qu'ils puissent mettre leur citoyenneté en mouvement.

Si, dans les intermédiaires, on identifie les syndicats, l'associatif, des relais comme les médias, le patronat, le conseil économique et social, je pense qu'à tous ces endroits, il faudrait mettre en œuvre des dynamiques qui favorisent la citoyenneté active des populations.

L'impact de l'action des corps intermédiaires sur la politique ou la chose publique

Ce dont on est en train de parler, est-ce de l'éducation à la citoyenneté ou de ce qu'on appelait anciennement l'éducation populaire ? Moi j'aime mieux le côté « éducation populaire et citoyenneté » que « éducation à la citoyenneté ».

Je pense qu'on est citoyen de toute façon. C'est un peu comme quand on dit aux personnes qu'elles ne sont pas responsables et qu'on va leur apprendre à l'être. Pour nous, les gens sont a priori

responsables. Ils sont responsables dans les conditions de vie où ils sont et ils font le mieux possible avec le potentiel de richesses diverses qu'ils possèdent (argent, connaissances, relations, compétences, savoir). Et c'est à la société d'organiser des politiques structurelles suffisamment régulatrices pour donner à tout le monde le bagage maximum en fonction des compétences de chacun. Être éminemment responsable et faire du mieux qu'on peut, c'est déjà être citoyen.

Après, si on offre l'espace aux gens, ils ont envie d'être dans un espace citoyen. Moi, je rencontre extrêmement peu de gens qui ne souhaitent pas partager leur parole avec d'autres, qui ne souhaitent pas entendre la parole des autres, et qui ne souhaitent pas passer à la mise en commun d'une parole qui devient, dans le système démocratique, une parole qui prend sens.

Puisque si on a collectivisé et qu'on est capable d'être proposant, ou de dénoncer et d'être proposant ensemble, on franchit le pas d'une citoyenneté active au service d'une démocratie où les gens doivent être aptes à influencer les dispositifs législatifs.

Politique et démocratie interne du Réseau Wallon de Lutte Contre la Pauvreté à l'égard de ses publics

Je dirais qu'il y a plusieurs niveaux au sein du Réseau où la dynamique démocratique s'exerce. Premièrement, l'entièreté de notre travail est fondé sur des temps de rencontre, de dialogue, de débat et de travail qui intègrent de la formation, de la prise de parole, de la critique, de la formulation, de la proposition, avec des personnes qui connaissent d'une façon ou d'une autre la pauvreté et qui vivent en Wallonie. On les retrouve dans des groupes de travail formels thématiques ou dans

des groupes permanents. On les retrouve dans des assemblées résidentielles qu'on organise, toujours en partant de l'expérience de vie des gens sur le terrain, de leur réalité. Et il n'y a pas de porte d'entrée cadenassée, il ne faut pas avoir un curriculum qui corresponde à une série de choses, il faut simplement se sentir opprimé dans sa réalité d'existence, appauvri dans ses ressources (financières, relationnelles, etc.). Et il faut par ailleurs avoir envie de mettre en commun, de faire ensemble.

Au Réseau, on ne vient pas résoudre une difficulté individuelle ou personnelle. On vient co-construire avec d'autres. Il y a un deuxième niveau où cela s'exerce. Les personnes dont je parle (« témoins du vécu militant ») se retrouvent au sein de notre structure organisationnelle, de l'assemblée générale, du conseil d'administration. Elles sont dans les lieux de débat, ceux où l'on décide, etc. Et elles n'y sont pas pour être des potiches, elles sont là parce qu'elles ont quelque chose à dire, à partir de leur expérience, sur le contenu du travail qu'on fait, etc.

Il y a un troisième niveau de participation active. Parmi ces citoyens, il y en a qui sont engagés dans un Conseil d'Administration d'une AIS aujourd'hui, dans la Ligue des Usagers en Santé Mentale, il y en a qui participent à des réunions d'autres structures sur le plan fédéral. Parce qu'ils y vont nourris de leur propre trajet de vie, de la connaissance qu'ils ont du terrain, du travail qu'ils font ici avec d'autres, et des réflexions qu'on construit.

Des corps intermédiaires en tension

Le problème de notre époque, c'est qu'il y a une tension forte entre la liberté des corps intermédiaires et la financiarisation de la société, le capitalisme galopant, une manière contraignante

que peut parfois avoir le pouvoir public d'envisager l'existence du corps intermédiaire comme étant à son service, davantage que comme étant un révélateur de ce qui ne va pas. Cette tension est forte.

En terme d'évaluation, je pense qu'aujourd'hui, une résistance est nécessaire à organiser au niveau des corps intermédiaires, pour revendiquer une autonomie, une liberté, un droit à la parole, pour demander que la démocratie s'exerce encore véritablement et que ça soit une démocratie fondée sur la participation de l'ensemble des citoyens en capacité de pouvoir influencer les dispositifs législatifs.

Aujourd'hui, une certaine interprétation des choses consiste à se dire que les corps intermédiaires devraient mener les citoyens à obéir à un système où le tout va à l'économique. Le citoyen est sanctionné, car les politiques structurelles en matière d'emploi, de reconnaissance, de rôle social à jouer dans une société, etc., sont devenues déficitaires, inopérantes, compliquées. Et les corps intermédiaires paient éventuellement aussi parce que – pour certains d'entre eux – ils dépendent du système, et ne savent plus quel rôle schizophrénique jouer entre, d'une part, se mettre auprès de l'intérêt des gens qui sont opprimés et non respectés dans ce qui leur est offert comme chemin d'exis-

tence, et, d'autre part, respecter les règles du pouvoir qui vient au-dessus.

Ainsi, on voit des gens, des travailleurs et des corps intermédiaires qui jouent ce rôle tout à fait schizophrénique. Les corps intermédiaires sont pris dans cette tension. D'autant plus que, de plus en plus de gens étant en difficulté, il y a une tentation à répondre à la difficulté immédiate rencontrée par les gens, et plus on répond à la demande immédiate des gens, plus on collabore à la mise en place de systèmes parallèles à la sécurité sociale, de systèmes parallèles à l'autonomie et à l'autodétermination des gens, de systèmes de contrôle où les gens doivent de plus en plus montrer patte blanche pour obtenir de l'aide (alimentaire, financière). Je pense que les corps intermédiaires sont pris là-dedans.

Quel est le champ de liberté qu'ils arrivent à se ménager ou qu'ils souhaitent encore se ménager dans cette tension forte entre un système organisé qui ne sait plus comment s'en tirer avec tout cela et les citoyens qui se débrouillent comme ils peuvent pour vivre ? Il y a même des associations qui se demandent si elles ne vont pas renoncer à certaines subventions, préférant recourir à de la débrouille et à du bénévolat, pour être libres d'agir en fonction du rythme et des besoins de groupes de citoyens.



SOCIÉTÉ CIVILE : UNE IMPLICATION ET DES MANIÈRES DE VOIR

MOUVEMENTS D'ÉDUCATION PERMANENTE, MÉDIAS, SYNDICATS ET ENSEIGNEMENT plaident pour une action militante des citoyens contre toute forme de passivité

Quel est le rôle des corps intermédiaires en matière de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté ?



Anne-Marie Andrusyszyn
directrice du Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG)

Je pense que les corps intermédiaires, comme les mouvements associatifs ou le mouvement syndical, ont un rôle déterminant à jouer dans l'éducation à la citoyenneté.

D'une part, en termes d'information, de sensibilisation et d'éducation. D'autre part et surtout, dans la construction de contre-propositions à apporter sur le monde politique, économique et social, voire culturel.

La participation citoyenne à la démocratie est pour moi un élément moteur et, dans un climat où on va de plus en plus vers la passivité et l'individualisation, si nous n'avions pas des acteurs pour renforcer cette participation citoyenne (comme le monde associatif et les syndicats, voire l'enseignement et d'autres acteurs), on resterait dans un monde où la passivité serait l'élément premier. C'est une hypothèse.

Baudouin Lénelle
directeur de la télévision locale Canal C



Le rôle des médias dans l'éducation/sensibilisation à la citoyenneté est de contribuer à la formation des opinions, en apportant au citoyen les éléments qui lui permettront de se forger la sienne. Ce qui implique de l'honnêteté, ce qui implique la démarche non pas la plus objective, mais la plus complète et honnête possible.

Ce qui implique de l'honnêteté, ce qui implique la démarche non pas la plus objective, mais la plus complète et honnête possible.



Benoîte Dessicy
directrice du Centre d'Action
Interculturelle (CAI)

Concernant l'éducation à la citoyenneté aujourd'hui, l'essentiel est de travailler en matière d'éducation permanente. Donc auprès des enfants – dès le plus jeune âge

et à travers les écoles –, mais également auprès des jeunes dans les quartiers. Et de continuer cette éducation à la citoyenneté au travers de mouvements d'éducation permanente auprès des adultes.

Le gros problème aujourd'hui, c'est que le financement de ce travail d'éducation permanente est de plus en plus restreint et qu'il disparaît de plus en plus au profit d'une insertion sociale, voire même une insertion obligatoire, individuelle. Alors que l'éducation à la citoyenneté, je la conçois dans une dynamique d'éducation permanente, de manière collective.

C'est un processus où on donne des outils aux personnes, mais des outils pour avoir une lecture de la société, pour pouvoir ensuite agir sur cette société. C'est bien cela le principe de l'éducation permanente et, par rapport à cette question-là, les écoles, les mouvements de jeunesse, les associations de quartier, les associations d'éducation permanente, voire les syndicats et autres institutions ont un rôle important. L'ensemble des acteurs, en fait.

Mais on est dans une société de plus en plus individualisée où les gens accrochent de moins en moins avec un mouvement collectif, avec le fait de sortir de chez eux pour participer à quelque chose de plus collectif. On constate que c'est de plus en plus difficile de mobiliser les personnes.

Marcel Rémon
directeur du Forum Universitaire
de Coopération Internationale
et de Développement (FUCID)



Le rôle des corps intermédiaires, c'est d'arriver à faire en sorte que les gens aient une « colonne vertébrale ». Pour moi – c'est ce que j'essaie d'expliquer aux étudiants –, la citoyenneté, c'est d'abord avoir des valeurs auxquelles on tient, puisque le monde dans lequel on évolue est un monde en tension, un monde difficile pour les jeunes. Il y a pas mal de questions qui surgissent – la guerre va-t-elle arriver ? y'aura-t-il assez de nourriture ? que va-t-il se passer avec le réchauffement climatique ? – et on se rend compte que les seuls qui résistent sont ceux qui ont une véritable colonne vertébrale.

Ils savent ce qu'ils feront et ce qu'ils refuseront de faire. Donner la possibilité de poser des choix : c'est vraiment cela l'éducation à la citoyenneté. C'est pouvoir dire non à des dérives, souvent rampantes. Le rôle des corps intermédiaires, c'est d'éveiller les jeunes en disant : « attention, toute institution, toute société, quelle qu'elle soit, peut dériver si on ne tient pas à ses valeurs de façon très forte ».

Dans ce cadre-là, quelle est la spécificité du secteur syndical et associatif dont vous faites partie ?



Anne-Marie Andrusyszyn
CEPAG

Au niveau du CEPAG, on a un axe qui est directement lié à l'actualité politique et socio-économique. Là, nous intervenons directement sur les dispositifs politiques qui sont proposés aux citoyens.

Au niveau syndical, le travail qui nous tient à cœur pour le moment est un travail de questionnement sur l'organisation des managements et des conditions de travail. On parle beaucoup des conditions abominables au 19ème siècle, mais on se rend de plus en plus compte que les conditions de travail au 21ème siècle relèvent également d'aberrations complètement folles.

Et, pour un mouvement syndical comme la FGTB ou un mouvement d'éducation permanente comme le CEPAG, la souffrance au travail – souffrance tant physique que mentale – est un phénomène assez préoccupant.

Marcel Rémon
FUCID



Ici, avec l'ONG de la FUCID dont je fais partie, on envoie des étudiants dans le Sud pour qu'ils apprennent à dire : « on ne vient pas sauver le monde. On ne va pas aider les pauvres du Tiers-Monde ». On leur demande d'écouter, de dialoguer. Parce que les partenaires du Sud vont leur apprendre, par exemple, la manière d'être plus citoyens, de lutter pour une société plus juste. Pour moi, c'est une des valeurs de la colonne vertébrale : ne pas avoir une pensée unique, mais pouvoir être à l'écoute.

Thierry Jacques
secrétaire fédéral de la CSC
Namur-Dinant



Une des raisons d'être des organisations syndicales, c'est de conduire les travailleurs, les personnes, quelles qu'elles soient, à exercer un esprit critique, à ne pas prendre tout ce qui arrive pour argent comptant, à être en capacité de faire la part des choses, de comprendre les choses et puis de les analyser et d'agir sur ces choses-là par différents processus démocratiques. On peut toujours améliorer les choses.

Même si, parfois, c'est humain, on est atteint de la volonté d'aller vite sans procéder à tous les débats nécessaires, parce qu'il nous semble qu'on doit rapidement prendre une décision, on devrait toujours aussi veiller à ce que chacune et chacun puisse prendre sa place et participer à ces processus.

À la CSC, nous sommes attentifs à développer la dimension interprofessionnelle – c'est-à-dire qui essaie de construire la solidarité, y compris en-dehors des liens du travail et des liens avec l'entreprise. Avec une préoccupation majeure sur laquelle nous nous sommes fortement engagés lors de notre dernier congrès : la nécessité de travailler ensemble à la mise en œuvre d'un autre modèle de développement, y compris économique. Et une série de questions qui sont posées aujourd'hui, que ce soit sur le plan de l'environnement, de la consommation, de la durabilité de notre modèle, etc.

Ce sont, en tout cas, des éléments qui ont pour nous beaucoup d'importance. Je ne dirais pas que nous sommes les seuls acteurs à les pratiquer, c'est également vrai dans d'autres organisations syndicales. Mais on insiste beaucoup là-dessus.

Au niveau de l'impact de l'action, quelle marge de manœuvre ont encore les corps intermédiaires pour influencer le monde politique, la chose publique ?



Anne-Marie Andrusyszyn
CEPAG

Il est évident qu'on n'est pas, pour le moment, dans une société révolutionnaire. On est dans une société qui tend plutôt au dialogue, aux propositions. Mais c'est quand même un système démocratique qui permet de rendre légitime l'existence des contre-pouvoirs.

Aussi, si je dois situer le CEPAG et le syndicat avec lequel nous travaillons (la FGTB wallonne, ndlr), nous nous positionnons plutôt comme des contre-pouvoirs dans ce système de politiques démocratiques. Or, les contre-pouvoirs sont des éléments essentiels dans un dispositif démocratique. En ce sens, on a toujours un rôle moteur à faire valoir et à faire vivre dans le dispositif politique dans lequel nous sommes. Et comme, jusqu'à présent, nous ne sommes pas encore en dictature, tout est encore possible.

Baudouin Lénelle
Canal C



La fonction jouée par Canal C en termes d'information locale audiovisuelle du service public est importante. Les gens qui viennent chez nous nous le disent. Quand ils sont passés sur Canal C, le lendemain, ceux qui les croisent leur disent : « on t'a vu, et on a entendu ce que tu as dit ». Pas seulement : « ce que tu as dit c'était bien ». Non, « on t'a entendu et ce que tu as dit c'était juste, mais, par contre, tu aurais pu ajouter ceci, cela ».

L'impact est aussi souvent indirect. Parce que tous ceux qui essayent de faire quelque chose, par le fait qu'ils passent à la télévision, sont soutenus dans leurs actions. Nous faisons attention à cela. On est également là pour faire en sorte que ceux qui bougent et font bouger soient poussés.



Catchou Decoster
chargée de campagne à la
CNCD -11.11.11

Je pense que les corps intermédiaires sont indispensables pour interpeller les politiques. Malheureusement, certains corps intermédiaires sont parfois un peu figés dans leur organisation.

Ce mot « corps intermédiaire » est juste, parce que ça veut dire que, par définition, toutes sortes de petites cellules supplémentaires peuvent émerger au sein de ce corps. Il faut laisser constamment, de génération en génération, la possibilité à ces nouvelles cellules de naître. Maintenant, une action qui est complètement disparate et complètement dispersée a beaucoup moins de chances d'avoir un impact. Donc un corps intermédiaire oui, mais vivant et qui se renouvelle.

Marcel Rémon
FUCID



Je pense que l'impact des corps intermédiaires sur la citoyenneté faiblit beaucoup pour l'instant. Je suis engagé dans plusieurs associations et ONG, et la crise fait que le discours citoyen et démocratique/participatif des corps intermédiaires est de moins en moins reçu.

On a une forme de pensée unique qui est en train de grandir, de majorité qui est en train d'arriver en disant « il faudrait un pouvoir plus fort, il faudrait plus d'ordre, il faudrait moins de libertés », parce que la société devient trop complexe. On entend dire qu'il y a trop de violences, trop de métissages ou d'idées nouvelles qu'on ne maîtrise pas.

Je pense donc que l'impact se réduit et que cela rend d'autant plus nécessaire qu'il y ait des corps intermédiaires.

Pensez-vous qu'en tant que contre-pouvoir, vous avez du poids ? Plus, moins qu'avant ?



Anne-Marie Andrusyszyn
CEPAG

L'évolution d'un contre-pouvoir se fait en fonction d'un contexte sociopolitique, mais se fait aussi à chaque instant. Je ne peux pas prédéterminer, je pense qu'un syndicat est actuellement encore un contre-pouvoir et qu'il joue un rôle essentiel. Je pense également que

le mouvement associatif – et notamment le secteur de l'éducation permanente – a un rôle essentiel.

Maintenant, le contexte général est difficile puisque la situation économique est tellement désastreuse que la plupart des citoyens (dont les travailleuses et les travailleurs) ont très peur. Et la peur et l'insécurité risquent d'accentuer la passivité. Mais, en même temps, on peut aussi réveiller l'émancipation.

Je pense que le contre-pouvoir s'organise en fonction d'un contexte et d'une actualité et que, tant que nous sommes là, nous avons un rôle essentiel. Je pense aussi que les travailleurs doivent prendre conscience du rôle moteur qui est le leur, qu'ils sont acteurs du devenir d'une société, qu'ils sont acteurs du devenir de leur histoire.

Pensez-vous avoir réellement un rôle d'« éducation à la citoyenneté » à travers vos actions ?

Baudouin Lénelle
Canal C



Les corps intermédiaires permettent parfois d'évaluer si les lignes directrices qui ont été fixées sont bien celles qui sont suivies, dans quelle mesure on s'en écarte. Une partie des médias s'intéressent à la marge, pas au sens de marginal mais au sens de ce qui définit, marque la limite de la normalité. La marge définit les tendances : vers où on va, jusqu'où on va, jusqu'où on ne va pas.

Comment envisagez-vous la dynamique démocratique en interne ? Pensez-vous que cette dimension est un élément essentiel de l'action des corps intermédiaires ?



Anne-Marie Andrusyszyn
CEPAG

Au sein du CEPAG, on travaille souvent en équipe. Ce sont des rencontres d'équipe. On essaie de voir comment les choses peuvent évoluer. Et si, en interne, on peut arriver à se mettre d'accord et à avoir un compro-

mis, il n'est pas toujours aisé de transférer notre positionnement vers la grande sœur qui est la FGTB Wallonne. Nous sommes amenés à négocier avec ce partenaire privilégié sur des choses qui sont difficiles. Le débat démocratique a donc lieu en interne.

Néanmoins, on est dans une négociation, et toute négociation présuppose que l'un et l'autre lâchent un peu par rapport à ses exigences et à ses désirs premiers. Pour moi, ça fait partie du jeu de la démocratie, du jeu du débat, de la négociation. S'il doit y avoir conflit, tant mieux, parce que le conflit présuppose aussi qu'il va y avoir un bond qualitatif pour l'ensemble des partenaires.

Je pense que cette tension qu'il peut y avoir en interne comme en externe est quelque chose qu'il faut envisager comme un processus démocratique, un processus positif, dont il ne faut pas avoir peur. Si tout le monde était d'accord, ça me ferait un peu peur, parce que ça voudrait dire qu'il n'y a plus d'esprit critique, qu'il n'y a plus de contre-propositions ni de contre-pouvoirs, plus d'analyses politiques et idéologiques.

Baudouin Lénelle
Canal C



Clairement, il doit exister des dynamiques de démocratie au sein des corps intermédiaires. Ce serait impossible de diriger et de faire tourner des organisations qui jouent un rôle important dans le système démocratique, sans pratiquer une démocratie au minimum participative en interne. Sinon ça s'appellerait de la schizophrénie.

Au niveau des médias, ça a été largement réglementé. En partie pour obliger les éditeurs à respecter des formes de concertation. L'association des journalistes professionnels est également intervenue pour faire en sorte que des prescriptions soient légalement imposées aux boîtes de médias, en ce comprises les télévisions locales. Nous sommes obligés d'avoir une société de rédacteurs, obligés de la consulter sur des questions importantes.

À Canal C, nous essayons que le personnel soit non seulement informé, mais impliqué dans les décisions qui sont prises. Par exemple, avant l'assemblée générale, on présente, chaque année, de manière exhaustive, les comptes, le rapport d'activité, le rapport de gestion à l'ensemble du personnel, et ensuite au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

C'est d'abord une forme de transparence absolue, et puis c'est surtout le fait que les travailleurs, pour défendre leur boîte, pour la faire progresser, pour sentir et partager la politique qu'on veut mener, doivent avoir connaissance des fondamentaux de la boîte. Il faut aussi qu'ils aient confiance dans la boîte. Et la boîte, ce sont des employés, des chefs de service, un directeur, un conseil d'administration, une assemblée générale. Donc, si tout le monde ne se met pas ensemble pour progresser dans la même direction, on n'a aucune chance d'y arriver.

Comment réamorcer la dialectique entre citoyens et politiques ?



Catchou Decoster
CNCD -11.11.11

Je pense que, trop facilement, on croit qu'avoir une démocratie, c'est simplement avoir des responsables politiques à différents niveaux de pouvoir qui ont été élus par Monsieur et Madame tout le monde. Ce n'est

pas de la démocratie. C'est un mode de fonctionnement auquel il faudrait sûrement donner un autre nom. La démocratie, c'est tout autre chose. La démocratie, la vraie, tient compte de l'avis des citoyens, de leur organisation et nécessite en permanence que les citoyens qui s'organisent et travaillent autour de différents sujets puissent faire émerger des idées nouvelles, puissent les faire remonter et interpeler en permanence les responsables politiques par rapport à ce qu'ils mettent en place.

Les politiques sont eux-mêmes des citoyens, des gens qui considèrent que la chose publique a tellement d'importance qu'ils vont y consacrer une partie de leur énergie, de leur temps, de leur profession. Au départ, la motivation d'un politique est éminemment citoyenne. Ils ont besoin à la fois du soutien de ceux qui adhèrent aux valeurs et aux idées qu'ils essayent de promouvoir. Il est important d'être des aiguillons pour les politiques et de les informer. Ils ne sont pas censés tout savoir.

Ils vont faire une partie du travail de la démocratie, c'est-à-dire qu'ils vont entrer dans la démocratie concrète, ils vont être dans les différentes instances, ils vont travailler sur les lois, ils vont voter, etc., mais la responsabilité de la société civile, c'est quand même toujours de les informer, les aiguiller, les questionner, les réorienter, les interpeller. Quand on interpelle un politique, en fait, on lui rend service. On vient nourrir et enrichir cette volonté qu'il avait de travailler pour la chose publique.

Thierry Jacques
CSC Namur-Dinant



Le danger qui nous guette, dans lequel on est peut-être déjà aujourd'hui, c'est de considérer que la démocratie, c'est l'élection, le fait de voter, et qu'après il ne se passe plus rien. Nous, dans les organisations/associations, on pense que la démocratie, c'est ce qui se fait tous les jours.

Et la politique, c'est aussi ce qui se fait tous les jours. Donc, c'est très important de rappeler qu'une démocratie qui serait uniquement basée sur le scrutin électoral – et finalement la vie des partis, des exécutifs et du pouvoir législatif – serait une démocratie tout à fait insuffisante, inachevée, incomplète. Elle a besoin, pour être vivante, de s'appuyer et de fonctionner avec une démocratie participative, une démocratie citoyenne. Et quand je disais « le danger qui nous guette », c'est le danger du désintérêt des citoyens pour la politique, s'ils se sentent totalement en-dehors du coup.

Les exigences de l'institutionnel vis-à-vis des corps intermédiaires les place-t-il dans une forme de tension ?



Catchou Decoster
CNCD -11.11.11

Dans la plupart des organisations, il faut vivre au jour le jour. Entre les grands principes et la réalité, il y a parfois une marge. Malheureusement aujourd'hui, le monde associatif est corporatiste. Bien sûr, il fallait sortir de ces idées un peu post-soixante-huitardes où cela partait un peu dans tous les sens. Aujourd'hui, on est vraiment dans la rentabilité, les objectifs, l'évaluation. J'ai parfois l'impression que, dans tous les domaines du non-marchand, on est allés un petit peu trop loin par rapport à tout cela.

Il y a une tension entre l'efficacité et le souci démocratique parce que, par définition, la démocratie prend du temps. On va toujours beaucoup plus lentement quand on est à plusieurs. Par contre, on va beaucoup plus loin et c'est cela qui est important. Souvent, dans les cadres qui sont proposés, dans les objectifs à atteindre, dans les rapports qu'on doit rendre, il faut qu'on aille vite. Et tout cela se fait, à mon sens, au détriment de la participation et de la démocratie.

Marcel Rémon
FUCID



*J*e pense qu'au sein des institutions, il y a vraiment une différence entre le discours et la réalité et que le discours est beaucoup plus facile vers l'extérieur que vers l'intérieur. On peut avoir un discours très participatif vis-à-vis de l'extérieur, mais l'être très peu en interne, car l'institution exige des règles et des responsables.

Par contre, il existe certains corps intermédiaires qui ont joué vraiment le jeu de la participation, avec des compromis en termes d'efficacité (soit une hiérarchie plus complexe, soit une tension salariale interne plus faible), et cela a fonctionné (souvent pour un temps limité).



Benoîte Dessicy
CAI

*S*ouvent, on ne se pose pas assez de questions sur quel est notre fonctionnement en interne. On connaît des exemples sur le terrain qui posent problème dans le fonctionnement interne qui est encore trop peu démocratique, alors qu'ils ont des missions de sensibilisation.

Catchou De Coster
CNCD - 11.11.11



D'année en année, le même constat revient : la logique de travail au sein d'un corps professionnalisé, hiérarchisé, est totalement différente de la logique d'un corps qu'on doit animer et qui fonctionne surtout sous le label du volontariat. Ce qui ne veut pas dire qu'en travaillant avec des volontaires, il ne doit pas y avoir de rigueur. Au contraire, et de plus en plus, je pense que les gens aujourd'hui veulent bien s'engager, mais il ne faut les prendre ni pour des enfants, ni pour des imbéciles. Ce sont des adultes qui ont décidé de s'engager, et ce n'est pas la rigueur qui les effraierait éventuellement. C'est probablement plutôt d'avoir le sentiment que leur avis n'a pas été écouté et pris en compte. Or, leurs compétences et leurs avis sont souvent très pertinents.

Donc, c'est important de faire de nouveau cette espèce d'alchimie entre un travail qui est ascendant (prendre le temps d'identifier les compétences et tenir compte de l'avis des gens) et, en même temps, au niveau des choses qu'on met en place, les faire dans des cadres suffisamment précis pour que ça retentisse, que ça réussisse, que ça fonctionne. Sans les gens, mon cadre est vide, il ne vaut rien. Sans mon cadre, ça n'est pas structuré. Un équilibre entre ces deux éléments-là est important.

LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE... AU SERVICE DE LA TYRANNIE ORDINAIRE ?

Réflexions dans le sillage de la soirée « Corps Intermédiaires, quel engagement pour la démocratie ? » organisée par Carrefour des Cultures Namur, le 27 mars 2013

par Philippe De Leener (Inter-Mondes Belgique, CriDIS / UCL)

La démocratie et la citoyenneté préoccupent. Voilà en effet deux instances en profonde mutation. Les élections approchent, sans doute le moment est-il bien choisi pour les questionner.

Le débat auquel j'ai pris part jeudi dernier était le second d'un cycle de trois organisés par Carrefour des Cultures (Namur). Il était consacré aux corps intermédiaires dans les démocraties contemporaines, c'est-à-dire les syndicats, les associations, l'enseignement, les médias (1)... toute sorte de structures réputées vivifier la démocratie représentative. L'objectif annoncé était de mesurer l'action de ces corps dans le champ démocratique contemporain mais aussi de clarifier les enjeux liés à leurs missions d'éducation et de sensibilisation à la citoyenneté. Une bonne trentaine de professionnels appartenant à ces corps intermédiaires se sont donc réunis au Théâtre Jardin Passion afin d'échanger et de réfléchir ensemble sur leur engagement pour plus de démocratie citoyenne.



La soirée était partagée en deux grandes parties, une première introduite par une interview de Martin Deleixhe, chercheur à l'ULB, spécialiste des questions de démocratie participative, une seconde réservée à des échanges entre participants autour de deux lignes de questions, d'une part

un état des lieux et, d'autre part, des pistes pour améliorer l'impact des initiatives démocratie participative. Deux capsules vidéos rassemblant de brefs entretiens d'acteurs namurois concernés ont également enrichi les échanges.

Mon intention dans cette note n'est pas de faire un compte rendu exhaustif de cette soirée, mais de mettre en lumière quelques réflexions que les débats, au demeurant divers et nourris, m'ont inspirées. Je ferai cependant largement état des éléments portés à la discussion par les uns, les unes et les autres avant de préciser quelques idées que j'ai portées à la réflexion des participants ou qui me sont venues à l'esprit par la suite.

(1) Martin Deleixhe a cependant mis un doute sur la possibilité d'inclure les médias et l'enseignement parmi les corps intermédiaires.

1. Tour d'horizon de la question (Martin Deleixhe, ULB)

Martin Deleixhe rappelle tout d'abord que les corps intermédiaires ont accompagné l'émergence des démocraties. Sans remonter loin dans le temps, il souligne toutefois qu'au XIX^{ème} siècle, les partis politiques constituaient les principaux corps intermédiaires. Plus tard, dès le début du XX^{ème} siècle, la question de comment élargir ces corps jugés insuffisamment représentatifs s'est progressivement imposée. C'est ainsi que les syndicats et les structures confessionnelles d'abord, le monde associatif ensuite sont montés en puissance, jusqu'à occuper aujourd'hui une place de première importance. Ces corps intermédiaires se sont développés à mesure que **les sociétés se complexifiaient mais aussi se fragmentaient** dans le sillage du déclin continu du modèle étatique national amorcé dans les années 1970. En même temps, Martin Deleixhe souligne deux phénomènes contemporains, importants à considérer s'agissant des corps intermédiaires, d'une part le fait que les sociétés sont de plus en plus **réflexives** de telle sorte que leurs populations sont de plus en plus largement capables de participer valablement à des débats complexes, d'autre part le fait qu'elles sont aussi de plus en plus **indociles** au sens où partout l'autorité se voit contestée sinon fragilisée. Les masses seraient moins malléables que par le passé et donc aussi moins contrôlables.



Les corps intermédiaires, de par leur diversité, **font entendre des voix** jusque là inaudibles ou non reconnues jusqu'à les rendre capables de peser sur les décisions. La participation n'est cependant pas un phénomène lisse. Aussi Martin Deleixhe a-t-il invité à distinguer entre, d'une part, la **parti-**

cipation impulsée d'en haut par les pouvoirs en place, plus soucieux qu'avant de sonder l'opinion des bases sociales et, d'autre part, la **participation impulsée d'en bas**, à l'initiative des citoyens eux-mêmes. Dans les deux cas toutefois, la motivation est la même, une demande pour plus d'inclusion et plus d'égalité.

Martin Deleixhe a conclu son interview en soulevant la question délicate de la **légitimité** des acteurs ou groupes qui participent dans les arènes démocratiques : qui parle au nom de qui, qui porte quel mandat de qui ? S'agit-il d'individus qui parlent en leur nom propre, des individus qui sont entendus parce qu'ils possèdent sans doute quelque talent rhétorique ? Ou bien s'agit-il de personnes désignées explicitement par les membres des structures dont ils proviennent et qu'ils représentent formellement (légitimité en amont) ? Ou alors la légitimité s'ancre-t-elle dans les résultats obtenus, parce que, grâce à eux, les « bonnes » décisions ont été prises (légitimité en aval, *légitimité a posteriori*) ?

2. D'où les corps intermédiaires tirent-ils leur pertinence ?

Les échanges qui ont suivi cette intervention ont donné l'occasion de mettre en lumière un certain nombre de facettes. J'en résume la teneur. Ainsi, il est apparu que les corps intermédiaires tirent leur force, et probablement une partie de leur efficacité, du fait qu'ils n'hésitent pas à **s'opposer** mais également, chemin faisant, à **proposer et contre-proposer**, c'est-à-dire à promouvoir des points de vue et des solutions qui autrement n'auraient sans doute pas été envisagées autrement. En outre, grâce à leur action, des acteurs isolés et des arguments marginaux sortent de leur isolement et se relient entre eux. Un des participants a souligné **l'intelligence collective** que les corps intermédiaires parviennent à élaborer, surtout lorsqu'ils collaborent étroitement entre eux et qu'ils mettent en action leur créativité.

Les corps intermédiaires jouent aussi un rôle de premier plan en matière d'éducation. A ce propos, les participants ont distingué **éducation permanente** (davantage programmatique et inspirée par les institutions) et **éducation populaire** (plus généralement insufflée à la base par les acteurs populaires eux-mêmes en prenant soin de valoriser des modèles et rationalités populaires). Mais dans les deux cas, les vertus de l'éducation se vérifient avant tout à hauteur du **développement de l'esprit critique** des acteurs, c'est-à-dire leur capacité à questionner, à interpellier, à jeter du doute là où règnent les certitudes, à remettre en cause ce qui pouvait paraître acquis, à mettre en perspective des projets et leurs conséquences,...

Les conflits sociaux et les luttes sociales figurent parmi les moteurs du changement. Or il se fait que les corps intermédiaires ont un rôle de premier plan à jouer à ce niveau. Les syndicats, bien sûr, quoique semble-t-il avec moins de vigueur qu'avant, mais également toute autre structure, formelle ou même informelle. A ce propos, un participant a pris soin de distinguer, d'une part, des **mouvements collectifs**, tirés par un projet, sous-tendus par une réflexion largement partagée et, d'autre part, des **mouvements de masse** principalement mus par des émotions fortes (la marche blanche en est un exemple spectaculaire).



Le dynamisme des corps intermédiaires est de nature à **redonner confiance** aux citoyens et à (re)charger de sens l'action citoyenne. Une de leurs vertus réside dans la possibilité de rendre durables des mouvements nés au départ dans l'émotion et l'urgence. C'est que, s'agissant d'action collective, la question du temps est cruciale, ainsi qu'une participante l'a soutenu. D'un côté, il faut du **temps**, parfois du temps long, pour mobiliser et élargir des mouvements éventuellement étroits, sinon fragiles, au départ. Il faut aussi du temps pour se construire une position reconnue sur une scène publique pas forcément immédiatement accueillante. Mais, d'un autre côté, il faut aussi maintenir la mobilisation vivante et effective, il faut l'aider à se renouveler régulièrement, ce qui exige parfois des actions ou programmes à visée plus courte, à temporalité plus modeste.

3. Un potentiel mais aussi des limites largement reconnues

Tout en reconnaissant l'importance et le poids des corps intermédiaires, les participants n'ont pas manqué d'en souligner certaines limites. Ainsi, l'individualisme et la difficulté de mobiliser durablement ont été pointés du doigt. Les syndicats, bien que restant une force sociale de grande importance, encore capable de peser sur des décisions, sont les premiers à souffrir du désengagement des affiliés.

Une participante a souligné la contradiction qui traverse les corps intermédiaires entre une tendance à porter aux nues la citoyenneté d'une part et, d'autre part, la **montée en force des narcissismes**, des multitudes des petits « Moi, je » soucieux avant tout de leur plaisir et de leurs intérêts du moment. Paradoxalement, une plus large participation peut conduire à la montée en force des plus forts, les mieux capables de se faire entendre ou les plus doués.

Il a été aussi souligné que les corps intermédiaires pouvaient facilement se faire instrumentaliser par les pouvoirs et se retrouver parfois à leur insu embrigadés au service des experts. La tension entre l'expertise (ceux, celles qui savent de par leur statut et position) d'une part et, d'autre part, l'expérience vécue (ceux, celles qui savent parce qu'ils ont éprouvé) est structurelle mais elle ne joue pas toujours en faveur des corps intermédiaires, tantôt instrumentalisés, tantôt marginalisés, souvent disqualifiés au profit d'une parole experte.



4. Nos luttes sociales et citoyennes sont-elles dérisoires ? Et si la démocratie participative et les appels à la citoyenne n'étaient finalement qu'une aimable diversion ?

Dans quelle mesure la participation citoyenne contribue-t-elle en définitive à renouveler les formes du système économique qui nous domine tous, sorte de maintenance sinon de remise à neuf d'un système dont par ailleurs la rationalité reste intacte ? Et si la participation citoyenne, disons même la participation populaire, avait pour fonction ultime de renouveler le travesti du système dominant (2) ? On sonde la sensibilité des exclus et des dépossédés pour les amener à livrer leurs propres idées pour redonner des couleurs et de la vigueur aux mécanismes qui les dépossèdent ?

Ces questions méritent d'être posées avec grand sérieux. En effet, réfléchissons un instant : **sur quoi portent les débats participatifs ou citoyens ? Sur quels enjeux ?** En réalité, la plupart du temps, les citoyens sont convoqués pour décider (3) sur des questions mineures. Par exemple, ici, on sollicite la créativi-

(2) Je ne ferai pas grand mystère sur la dénomination d'un tel système : ici, je parle clairement du système capitaliste. Je sais que, par certains égards, l'expression est « fatiguée ». Qu'importe, je reprendrai à mon compte l'excellente définition qu'en donne Alain Accardo (2013, p.15) : le système capitaliste est « un certain type d'organisation économique et sociale en vertu duquel une minorité (nationale ou internationale) de grands possédants, actionnaires-investisseurs détenteurs du capital industriel et financier, s'approprie privativement et en toute légalité la plus grande part des richesses créées par une exploitation méthodique des ressources naturelles et du travail collectif ».

(3) A vrai dire le plus souvent seulement les citoyens sont mobilisés seulement pour contribuer aux décisions, le plus souvent indirectement.

té et l'opinion citoyennes pour aménager telle voirie, là-bas pour affecter telles ressources locales à telles dépenses budgétaires comme c'est le cas des budgets communaux participatifs. Mais les citoyens sont-ils consultés pour se prononcer sur les questions fondamentales ? Leur demande-t-on de se prononcer sur les politiques économiques, par exemple sur les mesures à prendre vis-à-vis des délocalisations ou sur les dispositions fiscales à privilégier pour redistribuer équitablement la richesse nationale ? Les appelle-t-on aux urnes pour décider « démocratiquement » sur les accords de libre-échange atlantique ? Les consulte-t-on pour débattre de la gratuité des transports publics ? Les mobilise-t-on pour débattre des stratégies énergétiques nationales ou européennes ? Les consulte-t-on pour décider de la propriété privée des moyens de production ? Les convoque-t-on lorsqu'il faut nationaliser ou, au contraire, privatiser des pans entiers de l'économie ? Leur demande-t-on leur avis sur la participation de l'armée nationale à des opérations internationales (Irak, Lybie, Afganistan, ...) ? De telles questions sont désespérément absentes des débats participatifs comme si ces derniers n'avaient de pertinence que pour discuter de sujets d'importance tout à fait secondaire ou locale. Parce que, lorsque les citoyens s'épuisent à débattre de questions périphériques, ils n'ont plus la force ni le goût de s'intéresser aux enjeux qui déterminent leur avenir et celui de leurs enfants ?

Voilà une première source de questionnement qui invite à se demander si les corps intermédiaires ne mettent pas leurs forces au service de **luttés dérisoires**. Dérisoires parce qu'elles laissent probablement indemnes le fonctionnement du



système qui est à la source de leurs maux. Dérisoires aussi parce qu'en cherchant à trouver des solutions particulières à des situations particulières, elles contribuent à moderniser le système dominant, c'est-à-dire qu'elles aident à renouveler l'énergie du système qui domine économiquement et politiquement les sociétés. La créativité des luttes

populaires régénère alors la créativité du système dominant, en particulier elles renouvellent sa capacité à nous subjuguer tous et toutes, individuellement et collectivement. En somme, les luttes citoyennes sont dérisoires lorsqu'elles aboutissent, délibérément ou non, à rendre supportable un système sociétal foncièrement insupportable pour le plus grand nombre.

5. Pistes pour prévenir la dérision participative et citoyenne

Si on tient compte de la menace omniprésente de rendre dérisoires les luttes, trois pistes fondamentales peuvent cependant être dégagées pour amener les corps intermédiaires à jouer un rôle historique, à rompre avec ces tendances dérisoires et ainsi à donner du sens aux tentatives participatives et citoyennes.

Tout d'abord, remettre au cœur des débats la question centrale sans laquelle la démocratie n'est en fin de compte qu'une vulgaire technique de contrôle des masses : **quel destin commun voulons-nous forger ensemble ? Où veut-on aller ensemble ? Vivre ensemble, et puis c'est tout ? Vivre ensemble les uns à côtés des autres pour consommer ensemble, le samedi dans les files des supermarchés,**

pendant les vacances sur les pistes de ski ou le sable chaud, sur les routes dans les files interminables à l'entrée ou la sortie des banlieues ?... Consommer et puis se taire ensemble, supporter ensemble, soupirer ensemble, souffrir ensemble... ? Ensemble... Mais sommes-nous encore réellement ensemble autrement que pour nous enfermer chacun dans notre solitude ? La participation et l'action des corps intermédiaires sont vaines si elles servent à réguler l'interaction des innombrables préférences et intérêts.

Ensuite, nous **réapprendre à désapprendre**. Désapprendre la compétition, désapprendre la rentabilité, désapprendre la monnaie (4), ... et surtout désapprendre le lexique néolibéral qui asservit notre imaginaire (performance, compétitivité, qualité, profitabilité,...). Les corps intermédiaires seront d'autant plus pertinents qu'ils nous aideront à nous libérer des mots qu'on met dans notre bouche et dans nos têtes pour parler de nos maux, ces mots qui appartiennent à ceux qui nous dominent et grâce auxquels ils endorment notre pensée critique et finissent par nous faire aimer notre mal-être. Désapprendre et **se réapproprier le langage** sont une nécessité cardinale.

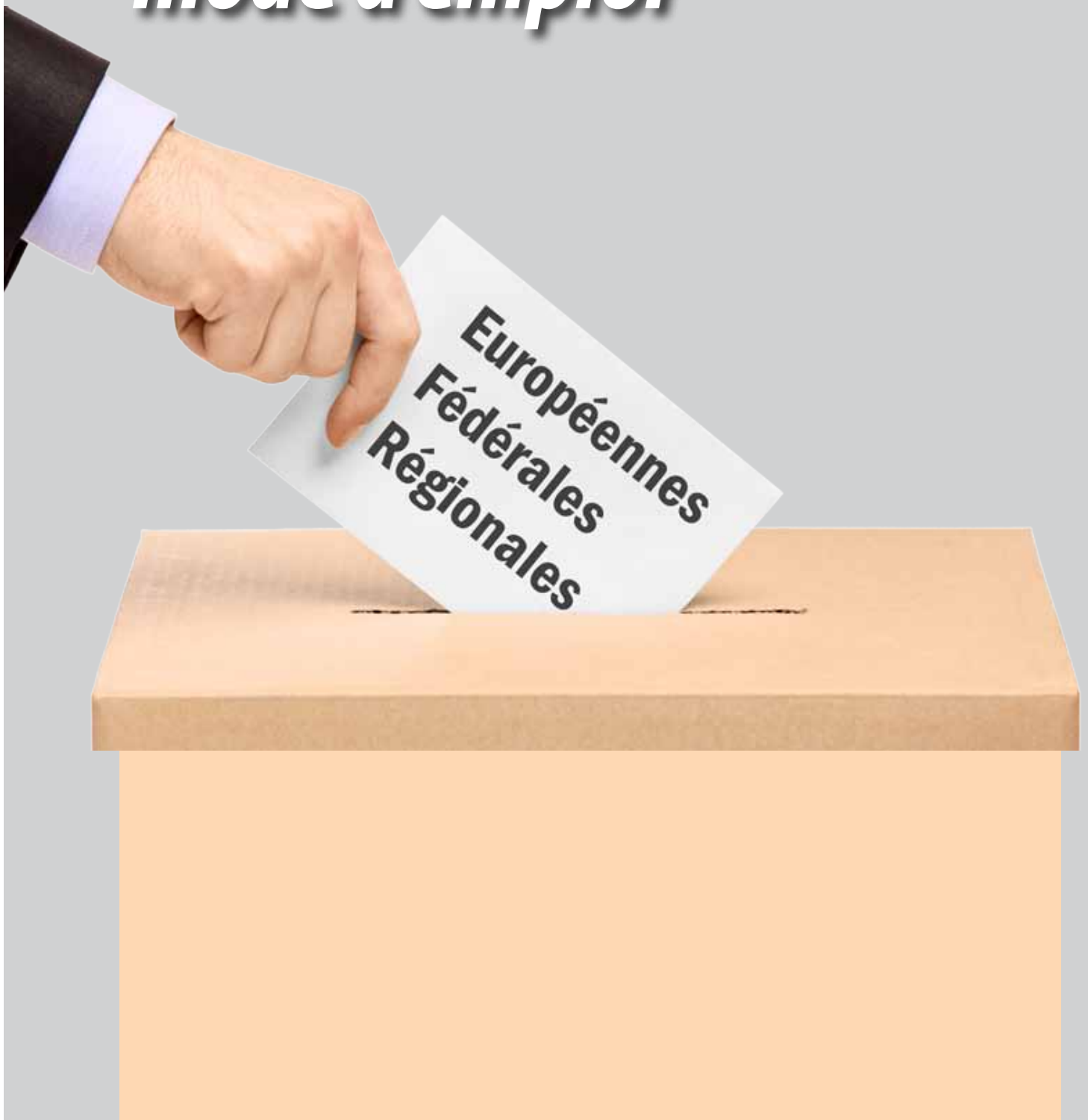
Enfin, les corps intermédiaires ont une troisième fonction démocratique qu'à vrai dire nulle autre instance ne pourra jamais aussi pleinement accomplir : ils peuvent nous « désintoxiquer ». C'est-à-dire nous aider à nous détacher du système qui nous a tant dominés qu'il est rentré dans nos corps. Car nous sommes devenus, chacun, chacune, ce système que nous dénonçons parfois si vigoureusement par ailleurs. Le matin, nous manifestons bruyamment contre ce système et, le soir, voilà que nous le plébiscitons en nous rendant dans ses hypermarchés et en consommant. Notre corps est devenu le corps de ce système. **Nous sommes ce système. Chair et os.** Individuellement et collectivement. Voilà où les corps intermédiaires ont véritablement une fonction curative à assumer, cela d'autant plus que, depuis deux ou trois décennies, les partis traditionnels, qu'ils soient de gauche ou de droite, se sont mis définitivement et aveuglément au service des économies marchandes. Avec notre complicité électorale.

En conclusion, un message clef s'impose en filigrane de tout ce travail de réflexion sur la démocratie : remettre la **politique au cœur de la Cité**, et donc au cœur – et à la tête – de l'économie. Les corps intermédiaires sont des acteurs politiques. C'est-à-dire des acteurs qui jouent un rôle actif – et créatif – pour construire le « bien-vivre tous ensemble ». A vrai dire leur rôle va même plus loin encore : rendre tous les citoyens et citoyennes véritablement acteurs et actrices politiques, c'est-à-dire pour l'heure acteurs du démantèlement du système capitaliste.

Philippe De Leener Schaerbeek, le 31/03/2014

(4) Je m'inspire au passage ici de quelques idées de Max Delespesse, un des pères fondateurs de SAW/B.

Démocratie et élections : mode d'emploi



Quelques notions de base

Le concept de **démocratie**

Issue de la Grèce antique, la notion de démocratie est une idée ancienne. On distingue principalement deux types de démocratie : la démocratie directe et la démocratie indirecte. Dans la première, le peuple décide et adopte lui-même les lois et les décisions importantes. Dans la seconde, le peuple se choisit des représentants, élus pour un mandat limité dans le temps, on parle alors de démocratie représentative. Celle-ci peut revêtir différentes formes selon que l'on se trouve dans un régime présidentiel (États-Unis), semi-présidentiel (France) ou parlementaire (Angleterre).

En Belgique, nous vivons dans une monarchie constitutionnelle, c'est-à-dire un système reconnaissant un monarque comme chef de l'État. Tempérées par la Constitution, ses prérogatives sont limitées et l'exercice réel du pouvoir est confié au Premier ministre, chef du Gouvernement. À l'instar du système de démocratie représentative anglais, celui-ci émane d'un Parlement – Chambre des Représentants et Sénat – élu par les citoyens lors des élections fédérales.

Depuis les années 60, s'est développé le concept de démocratie participative. Celle-ci implique la mise à la disposition des citoyens de moyens d'élaborer, de débattre et de peser dans les décisions qui les concernent. Dans ce contexte, les associations jouent un rôle central en tant qu'interface entre les politiques et les citoyens. Mais la démocratie participative s'appuie aussi et surtout sur une citoyenneté active et informée.



La démocratie directe en Suisse. ©DR

Les partis politiques en Belgique

En Belgique francophone, on dénombre principalement quatre formations politiques. Deux de celles-ci sont étiquetées comme étant de gauche : le Parti Socialiste (PS) et Écolo. Une autre se revendique du centre, c'est-à-dire d'une position médiane entre la droite et la gauche : le Centre Démocrate Humaniste (cdH). La dernière se positionne à droite : il s'agit du Mouvement Réformateur (MR). On peut y ajouter aujourd'hui les Fédéralistes démocrates francophones (FDF) et le Parti du Travail de Belgique (PTB-GO ! – « GO », pour « Gauche Ouverte »), considérés autrefois comme des petits partis, mais qui remportent aujourd'hui un vote d'adhésion suffisant pour se hisser au côté des quatre partis dits « traditionnels ».

À côté de ces grands partis de gouvernement, il existe des petites formations politiques – Rassemblement Wallonie-France, Parti Populaire, Debout les Belges !, Vega, etc. – qui assurent une présence et une action dans l'espace public, notamment lors des rendez-vous électoraux, et plus particulièrement lors des élections communales.

En communauté flamande, on retrouve le pendant des cinq partis pré-cités : l'équivalent du cdH est le CD&V, celui du MR est l'Open VLD, celui du PS le sp.a et celui d'Écolo, Groen !. Ces deux derniers forment un parti unitaire pour la Belgique, à l'instar du PTB-go ! avec son équivalent flamand PVDA+. On ne pourrait enfin clôturer cette liste sans évoquer la N-VA (Nieuw Vlaams Alliantie), qui remporte depuis quelques années un succès considérable, et le Vlaams Belang, parti d'extrême-droite qui continue de galvaniser une partie de l'électorat flamand.



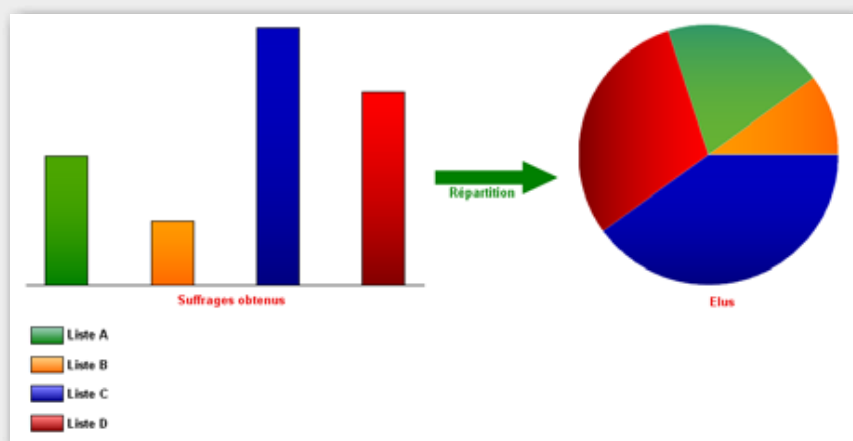
Le scrutin proportionnel qui est le nôtre

Lorsque les électeurs sont appelés à voter, leurs choix ne sont pas répercutés de la même manière dans tous les systèmes. On distingue ainsi le scrutin majoritaire du scrutin proportionnel. Dans le système majoritaire, qui est d'usage dans un pays comme la France, l'ensemble des pouvoirs revient au parti qui a récolté la majorité des voix.

En Belgique, c'est le scrutin proportionnel qui est en vigueur. Dans ce mode d'élection, les élus des différents partis sont en nombre proportionnel à celui des voix obtenues. Étant donné qu'il est rare qu'un parti obtienne suffisamment de voix pour gouverner seul, c'est généralement le parti qui en a obtenu le plus qui choisit ses alliés et forme alors un gouvernement de coalition. Celui-ci représente ce qu'on appelle la « majorité ».

La négociation échappe au contrôle citoyen qui n'a pas l'opportunité de se prononcer sur les coalitions et sur le programme final.

Face à la majorité se trouve l'« opposition ». Les partis de l'opposition sont ceux qui ont perdu les élections et/ou qui ont été écarté ou n'ont pas souhaité participer à l'alliance des partis qui gouvernent. Le rôle de la majorité est alors de gouverner le pays, la région, la province ou la commune, selon le niveau de pouvoir concerné par l'élection. Tandis que celui de l'opposition est d'agir comme contre-pouvoir, c'est-à-dire de surveiller, de critiquer, de juger le travail de la majorité. Et surtout de contribuer à construire une alternative.



Source : Wikipedia.

Le triple scrutin du 25 mai 2014...

Les médias utilisent fréquemment le terme « super-élections » pour désigner le scrutin du 25 mai. En effet, nous voterons pour trois niveaux de pouvoir à la fois : l'Europe, le fédéral, et le régional. Bref, pour tout, sauf le communal et le provincial.

Comment se fait-il que ces trois scrutins coïncident ?

L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État du 11 octobre 2011 l'a prévu ainsi : les élections pour la Chambre (le fédéral) auront lieu tous les cinq ans, le même jour que les élections européennes, régionales et communautaires. Une décision pratique qui a pour but de limiter le nombre de convocations des citoyens aux urnes.

L'Union européenne

L'Union européenne regroupe actuellement 28 États membres, dont 18 dans la zone euro. Plusieurs pays, notamment l'Islande, le Monténégro, la Macédoine, la Serbie ou la Turquie, sont candidats à une adhésion à l'UE. En 1951, les pays membres fondateurs sont l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas.

Elle est régie par des institutions en partie supranationales et en partie intergouvernementales.

Le pouvoir législatif est détenu par deux institutions. Le **Conseil de l'Union européenne** réunit les ministres des États membres (en fonction des matières) représentant les gouvernements. Le **Parlement européen** est composé d'eurodéputés élus tous les cinq ans par les citoyens des États membres. Les parlementaires élisent ensuite leur président pour une durée de trente mois, soit au début et à la moitié de la législature.



Vue extérieure du Parlement européen à Strasbourg. ©DR



Vue intérieure du Parlement européen à Strasbourg. ©DR

Le pouvoir exécutif est exercé par le **Conseil européen** et la **Commission européenne**. Le premier se concrétise par des sommets réguliers entre chefs d'État et chefs de gouvernements des États membres. Son rôle est de donner les grandes orientations politiques de l'UE. La seconde est le moteur de l'UE. Son président nomme 28 commissaires avec lesquels il est responsable devant le Parlement.



Salle du Conseil européen. ©DR



Vue extérieure de la Commission. ©DR

Les **compétences de l'UE** peuvent être soit exclusives, c'est-à-dire que seule l'Union est apte à légiférer en la matière, soit partagées, c'est-à-dire que les États membres exercent leur compétence dans la mesure où l'UE n'a pas exercé la sienne. Au rang des compétences exclusives, on compte par exemple l'union douanière, les règles de concurrence, la politique monétaire (pour les membres de l'Eurogroupe), la politique commerciale commune. Les compétences partagées concernent alors des domaines tels que la politique environnementale, la protection des consommateurs, la politique des transports ou encore la politique énergétique. En outre, l'UE dispose d'une compétence de coordination dont l'objectif est d'appuyer, de coordonner ou de compléter l'action des États-membres dans des domaines comme la politique industrielle, culturelle, touristique, d'éducation ou de formation.

L'élection

Le Parlement européen est le seul organe élu au suffrage universel direct. Il est composé de 766 eurodéputés élus pour un mandat de 5 ans. Le nombre de députés par pays est calculé proportionnellement à la taille de sa population et est donc évolutif. **La Belgique dispose de 21 membres au Parlement européen : 12 néerlandophones, 8 francophones et 1 germanophone.**

Jusqu'à présent, le président de la Commission était choisi à huis clos par les dirigeants européens. **Pour la première fois cette année, le Conseil de l'Union européenne devra tenir compte du résultat des élections au Parlement européen et ne pourra donc proposer de candidats extérieurs à celui-ci.** Une fois un candidat à la présidence choisi par le Conseil, la candidature devra être ratifiée par le Parlement. Les principaux candidats cette année sont Jean-Claude Juncker (groupe des conservateurs), Martin Schultz (groupe socialiste) et Guy Verhofstadt (groupe des libéraux).

La Belgique *fédérale*

Pour comprendre le fonctionnement actuel de la Belgique fédérale, il faut remonter le fil des réformes...

Depuis la réforme de l'état de 1993, l'article 1er de la constitution a été modifié pour stipuler que « la Belgique est un État fédéral qui se compose des communautés et des régions. » Les communautés sont au nombre de trois : la communauté française, la communauté flamande et la communauté germanophone. Les régions sont également au nombre de trois : la Région wallonne, la Région flamande et la Région de Bruxelles-capitale.

Suite aux modifications apportées par la sixième et dernière réforme de l'État, la durée de la législature de la Chambre des représentants a été modifiée pour passer de quatre à cinq ans. À moins qu'un gouvernement ne chute avant la fin de sa législature et entraîne des élections anticipées – comme ce fut le cas en 2010 et qui est relativement fréquent dans notre système – les élections européennes, fédérales et régionales devraient donc avoir lieu en même temps à l'avenir.

Les élections *législatives*

Aux côtés du pouvoir exécutif, incarné par le gouvernement, le pouvoir législatif est assumé par les deux chambres : la **Chambre des Représentants** et le **Sénat**.



Chambre des Représentants. ©DR



Sénat. ©DR

Aux élections fédérales (aussi appelées élections législatives), nous désignons les 150 élus qui constitueront la Chambre des représentants. Du côté wallon, nous avons le pouvoir d'en élire 49 sur 150.

La réforme du Sénat, qui sera d'application au lendemain des élections, induira un nouveau mode de composition et de nouvelles compétences. Le Sénat sera dorénavant composé de 60 membres, et plus 71 comme c'était le cas avant, dont 50 seront désignés par les parlements des entités fédérées. Les 10 autres seront cooptés sur base des résultats de l'élection de la Chambre.

Le Parlement fédéral, composé de la Chambre des Représentants et du Sénat, vote les lois. Son rôle devrait donc être crucial, mais dans les faits, son importance est réduite. La majorité des propositions de lois émane aujourd'hui du gouvernement, qui jouit lui aussi du « droit d'initiative », et le parlement n'a plus alors qu'à les entériner.

Les élections régionales

Aux élections régionales (et communautaires), nous désignons les élus qui siègeront au Parlement wallon à Namur (75 sièges), au Parlement flamand à Bruxelles (124 sièges) et au Parlement de la Région de Bruxelles-capitale à Bruxelles (89 sièges). Quant aux Parlements communautaires, ils sont formés différemment selon les communautés.

- Le Parlement de la Communauté flamande a été absorbé par le Parlement flamand ; après les élections, un seul Parlement représente donc, à la fois, les Flamands et les néerlandophones. Il a son siège à Bruxelles.
- Le Parlement de la Communauté française (désormais appelée Fédération Wallonie-Bruxelles) doit représenter tous les francophones, pas seulement les Wallons. Il est donc composé de l'ensemble des 75 députés wallons, mais aussi de 19 députés bruxellois francophones. Il a son siège à Bruxelles.
- Reste le Parlement de la Communauté germanophone, dont les 25 élus sont désignés directement par le vote des électeurs. Il a son siège à Eupen.

Du fait de l'absence d'élection directe au niveau des communautés, les enjeux communautaires sont un peu laissés de côté au profit des enjeux régionaux. Les régions ont des compétences dans les domaines qui touchent à l'occupation du «territoire» au sens large du terme.

Ainsi, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne exercent leurs compétences en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau, de logement, de travaux publics, d'énergie, de transport (à l'exception de la SNCB), d'environnement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme, de conservation de la nature, de crédit, de commerce extérieur, de tutelle sur les provinces, les communes et les intercommunales. Elles sont également compétentes en matière de recherche scientifique et en relations internationales dans les domaines précités.



Parlement de la Région Bruxelles-Capitale. ©DR



Parlement flamand. ©DR



Parlement de la Région wallonne. ©DR



Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française). ©DR

Les circonscriptions électorales

Il faut noter que, quel que soit le niveau de pouvoir pour lequel on vote, l'endroit où l'on vit détermine pour qui on peut voter, car on vote par « circonscriptions électorales ».

Aux élections européennes, il y a trois circonscriptions, qui correspondent aux trois communautés ; nous votons donc uniquement à l'échelle de la communauté française.

Aux élections fédérales, il y a onze circonscriptions, qui correspondent aux dix Provinces, sauf pour le Brabant flamand qui est divisé en deux ; nous votons donc uniquement à l'échelle de notre Province.

Aux élections régionales, rien que pour le Parlement wallon, il y a 13 circonscriptions, rassemblant parfois, selon leur taille, plusieurs localités. Ainsi, par exemple, Namur est une circonscription à part entière, mais Dinant et Philippeville constituent à deux une circonscription ; nous votons donc uniquement à l'échelle de notre ou nos localité(s).

***Rendez-vous en octobre 2018 pour les
prochaines élections locales.***

***Quatre ans pour penser la démocratie
participative et appeler le citoyen à en
être l'acteur principal !***

Carrefour des Cultures
Avenur Cardinal Mercier 40
5000 Namur

www.carrefourdescultures.org